

Bulletin d'adhésion 2024-2025



Association FFRP N° 09639



Web : <https://www.marandollaise.fr>

Mail : president@marandollaise.fr

Adresse postale : Association Marandollaise
Mairie - Place Charles de Gaulle
94440 Marolles en Brie

RANDO, RANDO DOUCE, MARCHÉ NORDIQUE ZEN, BUNGY PUMP

NOM:		Prénom:	
Né(e) le:	E-Mail:		
Tél:		Port:	
Adresse:			
Code postal:		Ville:	

SAISON 2024/2025

Adhésion Association Marandollaise		<input type="checkbox"/> 12,00€
La cotisation pour une première activité est de 20€. Pour les activités suivantes rajouter 10€ par activité. Cocher les cases des activités auxquelles vous souhaitez participer	<input type="checkbox"/> Randonnée classique	<input type="checkbox"/> 20,00€
	<input type="checkbox"/> Rando douce	<input type="checkbox"/> 30,00€
	<input type="checkbox"/> Marche nordique ZEN	<input type="checkbox"/> 40,00€
	<input type="checkbox"/> Bungy Pump	<input type="checkbox"/> 50,00€
	IRA Licence avec assurance RC/accidents corporels	
IMPN Licence Multi-loisirs Pleine Nature (RC + AC)		<input type="checkbox"/> 42,90€
FRA Licence familiale avec RC/ accidents corporels		<input type="checkbox"/> 61,50€
Jeune Licence jeune moins de 26 ans (RC+AC)		<input type="checkbox"/> 14,00€
Abonnement annuel au magazine « PASSION RANDO » 4 numéros		<input type="checkbox"/> 10,00€
Total		
Date de l'adhésion :	Chèque au nom de Marandollaise <input type="checkbox"/>	Espèces <input type="checkbox"/>

L'adhérent s'engage à suivre le rythme de chacune des activités à laquelle il participe.

L'abandon d'une activité ne donne pas droit à remboursement.

Signature de l'adhérent (ou de son représentant)
précédée de la mention « lu et approuvé »

Vous étiez licencié l'an passé, veuillez renseigner l'attestation obligatoire en page 2



Bulletin d'adhésion 2024-2025

MES OBLIGATIONS

- Je m'engage à être convenablement équipé(e) pour les activités auxquelles je participerai.
- J'ai noté que la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.
- J'ai noté que, outre cette garantie qui me sera acquise, je suis assuré(e) par l'intermédiaire de ma licence sportive délivrée par la Fédération Française de Randonnée
- J'autorise expressément les responsables de l'association à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles enregistrées lors des randonnées et manifestations organisées par Marandollaise et sur lesquelles j'apparais.

La loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives, dans ses articles 37 et 38, définit les obligations en matière d'assurance auxquelles sont soumis les groupements sportifs pour l'exercice de leurs activités :

1. Obligation de souscrire une assurance de responsabilité civile couvrant la responsabilité de l'association, celle de ses préposés ainsi que celle des pratiquants sportifs ;
2. Obligation d'informer ses adhérents sur leur intérêt de souscrire un contrat d'assurance personnel ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires couvrant les dommages corporels ;
3. Obligation de mettre à la disposition de ses adhérents des formules leur permettant de choisir la garantie la mieux adaptée à leurs besoins.

CONTRAT D'ASSURANCE PERSONNEL

Les obligations visées en 2 et 3 ne concernent pas les adhérents à la section «randonnée pédestre» qui sont obligatoirement assurés par l'intermédiaire de leur licence sportive délivrée par la Fédération Française de Randonnée

CERTIFICAT MEDICAL, DISPOSITIONS LEGALES (pratiquants majeurs)

Pour toute **première prise de licence, un certificat médical initial datant de moins de 6 mois est obligatoire et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.**

Renouvellement annuel de la licence : le pratiquant doit attester avoir rempli l'auto-questionnaire personnel de santé FFR et avoir répondu **NON** en toute honnêteté. Dans ce cas, merci de remplir l'**attestation ci-dessous**.

En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques

Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs. Celui-ci est à votre disposition sur le site marandollaise.fr.

ATTESTATION POUR PRATIQUEUR MAJEUR

Je soussigné(é) Mme/Mr

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir :

Répondu **NON** à toutes les questions, je fournis cette attestation à mon club lors de mon renouvellement de licence

Répondu **OUI** à une ou plusieurs question(s), je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive lors de mon renouvellement de licence.

Date et Signature